
GUIDE FISCAL 2021

Votre générosité
est une force essentielle
au cœur de l'intelligence collective



Vos avantages fiscaux au service du combat contre les maladies du cerveau

Vous êtes redevable de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

75% | du montant de votre don sont déductibles

de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), dans la limite de 50 000 € déduits.

Attention : pour bénéficier de la déduction sur votre IFI 2021, votre don doit être effectué au plus tard à la date limite de déclaration (voir calendrier ci-dessous).

Votre don à l'Institut du Cerveau	Votre réduction au titre de l'IFI	Votre don vous revient à
1 000 €	750 €	250 €
2 500 €	1 875 €	625 €
5 000 €	3 750 €	1 250 €
10 000 €	7 500 €	2 500 €

Pour connaître le montant du don vous permettant de réduire le montant de votre IFI à 0, il vous suffit de diviser le montant dû par 0,75.

Si le montant de votre IFI dû est de 2 500 €, donnez 3 333 € (= 2 500/0,75) aux chercheurs de l'Institut du Cerveau. Votre déduction sera ainsi de 2 500 € et le montant dû de votre IFI après déduction sera ramené à 0.

Vous êtes redevable de l'Impôt sur le Revenu (IR)

66% | du montant de votre don sont déductibles

de l'Impôt sur le Revenu (IR), dans la limite de 20 % du revenu net imposable.

Si le montant des dons dépasse la limite de 20 % du revenu net imposable, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Votre don à l'Institut du Cerveau	Réduction au titre de l'IR	Votre don vous revient à
150 €	99 €	51 €
300 €	198 €	102 €
500 €	330 €	170 €
1 500 €	990 €	510 €

Si vous n'êtes pas assujetti à l'IFI, vous pouvez toujours bénéficier d'une déduction fiscale avantageuse au titre de l'Impôt sur le Revenu.

Si votre revenu net imposable est de 40 000 €, la réduction fiscale s'applique jusqu'à **8 000 €** de don.

Votre calendrier fiscal 2021 de déclaration et de don



Date limite en version papier



Date limite par internet pour la zone 1
(départements 1 à 19, Monaco et non-résidents)



Date limite par internet pour la zone 2
(départements 20 à 49 y compris la Corse)



Date limite par internet pour la zone 3
(départements 50 à 976)

Impôt sur les Sociétés (IS)

Vous êtes chef d'entreprise ?

Sachez que vous pouvez effectuer un don au nom de votre société pour soutenir nos équipes de recherche.

60% | du montant de votre don sont déductibles

de l'Impôt sur les Sociétés, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires si votre entreprise réalise moins de 2 millions d'euros de dons par an. Au-delà, la déduction passe à 40 %.

**Prenez part aux prochaines
découvertes décisives**
pour guérir les maladies du cerveau.
Investissez dans l'intelligence collective !

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE DÉDIÉ
ifi.institutducerveau-icm.org



**Calculez le montant
de votre don défiscalisable**
75 % de l'IFI et 66 % de l'IR



Découvrez les échéances
liées à votre calendrier fiscal



Faites votre don en ligne
*et recevez votre reçu fiscal par email
en quelques heures*



VOTRE CONTACT DÉDIÉ
pour répondre à vos questions

M^{ME} LAURIANE GALLIER

01 57 27 47 47
contact@icm-institute.org

 **Institut
du Cerveau**

Institut du Cerveau - Fondation Reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir des legs, des donations et des assurances-vie
Hôpital Pitié-Salpêtrière - CS 21414 - 75646 Paris Cedex 13 - France